



Compte rendu du Conseil Municipal

Lundi 23 Mars 2009 - 18 h 30

L'an deux mil neuf, le vingt trois mars à dix huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Daniel DENIS, Maire.

Présents : DENIS Daniel, BLANCHET Madeleine, ANGEE Jean, ALLO Louis, GOUBIN Francis, FAUCILLON Emmanuel, LE BORGNE Daniel, HIREL Henri, LEMARCHAND Marie-Thérèse, TURBAN Véronique, EDY Yvon, LAUBE Lionel, PASCO Annie, LE NOUVEL Jérôme, RABET Laurent, GUYONY Nathalie

Absent Excusé : Patrick MAITRALLAIN (Procuration à Daniel DENIS), Franck BREHAULT, Jacques PULUHEN, Fernand TERTRE, Isabelle ECOBICHON, Claudine LUCIA (Procuration à Yvon EDY), Jean DENEUX.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Véronique TURBAN, secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

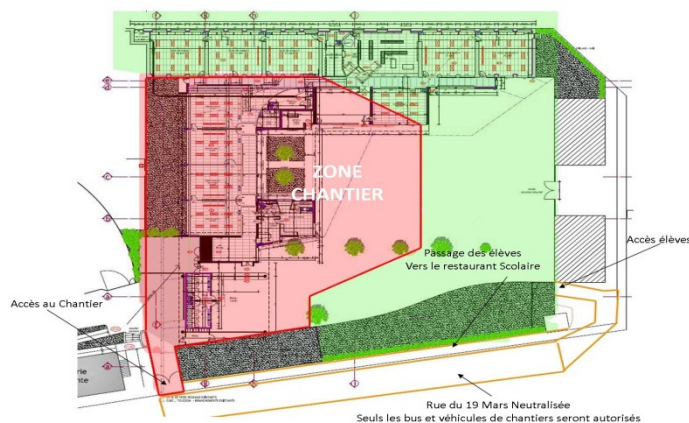
Votants : 19

Travaux

✓ Plan d'Organisation du Chantier – école élémentaire

M. Daniel DENIS, Maire, informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le jeudi 19 Mars à l'école élémentaire avec des élus, le maître d'œuvre, des représentants des parents d'élèves, des enseignants, le bureau de sécurité, ainsi qu'avec les entreprises du gros œuvre. Cette réunion a permis d'établir l'organisation du chantier, ainsi que la réorganisation du fonctionnement de l'école pendant les travaux. (Plan ci-dessous)

Le début du chantier devrait intervenir dès les vacances du mois d'avril, par la destruction d'une classe préfabriquée et du bloc sanitaire. Ensuite, ce sera la mise en place de la zone chantier ainsi que l'installation de la grue.



✓ **Résultats Procédure Adaptée – Appel d’Offres de l’école élémentaire**

M. Daniel DENIS, Maire, informe le conseil municipal des résultats de la procédure adaptée concernant le Lot VRD déclaré infructueux et les lots Charpente Métallique et Menuiseries Intérieures.

- Lot VRD : Entreprise PAILLARDON pour un montant de 75 216 € 38 HT
- Lot Charpente Métallique : Entreprise CBM pour un montant de 41 751 € 36 HT
- Lot Menuiseries Intérieures : Entreprise TERTRE LE ROUX pour un montant de 88 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité

- **Valide les résultats de la procédure adaptée**
- **Autorise le maire à signer les marchés avec les entreprises retenues**

✓ **Centre de Secours – Convention avec le SDIS**

M. Daniel DENIS, Maire, fait part de sa rencontre, avec M. DRILLET, chargé des infrastructures pour le SDIS concernant la convention pour les travaux du centre de secours. Cette convention fixe les règles de participation financière du SDIS, ainsi que les règles de participation technique.

En termes de participation technique, le SDIS sera partie prenante pour le choix des prestataires, l’analyse des offres lors de la procédure d’appel d’offres, ainsi que la participation au suivi de chantier. La convention fixe aussi la participation du SDIS aux travaux qui représente la somme de 191 000 € soit une participation à hauteur de 45 % du cout total des travaux. (Honoraires de l’architecte inclus)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité

- **Valide la proposition de convention**
- **Autorise le maire à signer la convention de partenariat avec le SDIS**

✓ **Demande de Subvention – AVC 22**

M. Daniel DENIS, Maire, fait part de la demande de subvention de l’association AVC 22. Un membre étant ploeucois, proposition d’accorder une subvention de 37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité

- **Valide la proposition d’accorder une subvention de 37 € à l’association AVC 22.**

L’ORDRE DU JOUR ETANT EXPIRE LA SEANCE EST LEVEE A 19h15